



COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le lundi 24 octobre 2016

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, soutient la création d'une chaire partenariale de biosécurité aviaire et la gestion des stages tutorés en milieu rural en débloquant une enveloppe de 1,5 M€ à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT).

Il s'est rendu, le lundi 24 octobre 2016, sur le campus de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, pour y signer deux conventions, en présence des représentants des collectivités territoriales et des organismes professionnels.

1,2 M€ pour la mise en place d'une chaire partenariale de biosécurité aviaire à l'ENVT.

L'analyse de l'épisode d'Influenza aviaire, qui a très durement touché les élevages avicoles du Sud-Ouest ces derniers mois, a mis à jour des besoins dans les connaissances et les pratiques de biosécurité.

L'ampleur et la profondeur de cette crise sanitaire ont amené l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse à proposer la construction d'un dispositif d'accompagnement dimensionné pour répondre efficacement et durablement aux enjeux de la biosécurité des élevages avicoles, sous la forme d'une chaire entièrement dédiée à ce sujet.

Ce projet, en réponse à une crise exceptionnelle, a été construit en concertation avec les acteurs publics et professionnels, pour s'assurer de sa pertinence et de sa synergie avec les autres intervenants.

Associant des partenaires à la fois publics (ENVT¹, INRA², ANSES³, MAAF⁴, ONCFS⁵) et professionnels (SNGTV⁶, CIFOG⁷, GDS France⁸, ITAVI⁹), son objectif est triple :

- générer des données scientifiques, à la fois solides et appliquées, permettant d'étayer la décision publique et les investissements des professionnels, à court et moyen terme ;
- répondre à un besoin d'animation scientifique et technique, ancré dans les territoires concernés, en relation avec les organisations professionnelles, les services de l'Etat et les collectivités territoriales ;
- associer intimement la recherche et la formation des futurs professionnels de l'élevage, vétérinaires, techniciens et éleveurs.

La convention signée ce jour porte sur l'accompagnement financier du projet par le ministère de l'Agriculture qui dote l'Ecole de 1.2M€ sur 3 ans pour conduire les actions.

300 K€ pour pérenniser les stages tutorés et favoriser l'installation des jeunes vétérinaires en zone rurale

Créés pour promouvoir l'exercice libéral vétérinaire en milieu rural, les stages tutorés ont été mis en place, en septembre 2013, dans le cadre du plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire initié par le ministère de l'Agriculture. En trois saisons, 25 étudiants de cinquième année ont profité de ce dispositif et ont bénéficié d'une expérience de 18 semaines, en immersion dans un cabinet mixte. Dix-sept dossiers ont été acceptés pour l'année scolaire 2016-2017. Cette nouvelle modalité d'apprentissage, pilotée bénévolement par un comité représentant toutes les familles professionnelles, est par ailleurs encadrée par un contrat tripartite signé entre l'école d'origine, la structure vétérinaire d'accueil et le jeune vétérinaire. Son objectif consiste à susciter des vocations rurales, en développant leurs capacités dans la résolution et la maîtrise des problèmes sanitaires des ruminants, et à acquérir des compétences selon un référentiel de base comprenant un module de gestion de l'entreprise.

Conformément à l'objectif visé, 100% des diplômés ayant bénéficié, entre 2013 et 2016, de stages tutorés, dans leur phase pionnière, se sont installés en milieu rural, dont 65% dès la sortie de l'école.

¹ Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

² Institut National de la Recherche Agronomique

³ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

⁴ Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

⁵ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

⁶ Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

⁷ Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras

⁸ Groupements de Défense Sanitaire

⁹ Institut Technique de l'Aviculture

29% sont restés dans la structure qui les avait accueillis en stage. 56% sont des filles et 48% sont issus du milieu urbain. 50% des stagiaires sont des étudiants de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse qui s'est fortement impliquée dans ce programme depuis sa création.

En vue de faire évoluer et de pérenniser ce dispositif, le Ministre de l'Agriculture s'est engagé, lors de la réunion « *Le vétérinaire, la carte et le territoire* » du 12 mai 2016, à soutenir ce programme et a désigné l'ENVT comme gestionnaire administratif et financier pour les quatre écoles vétérinaires françaises.

La convention signée ce jour porte sur l'accompagnement financier du projet par le ministère de l'Agriculture qui dote l'École de 300 K€ pour 25 étudiants vétérinaires.

A propos de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse :

L'**École Nationale Vétérinaire de Toulouse** est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche dépendant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Créée en 1828, elle est la plus ancienne des grandes écoles toulousaines. Elle participe à la formation d'un quart des vétérinaires français, futurs cadres de haut niveau à profil scientifique, appelés à relever les enjeux de santé et de bien-être animal, mais aussi et surtout les grands défis de la santé publique actuels et futurs.

Une grande Ecole ancrée dans sa région et ouverte sur le monde

Connue pour son action en appui aux territoires ruraux du grand Sud-Ouest et sa forte implication dans le domaine des politiques publiques en lien avec la santé animale, l'ENVT développe une dynamique de partenariats qui contribue activement à son rayonnement national et international.

Elle dispose d'un statut d'associé renforcé au sein de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées qui comprend 29 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont quatre universités, dix-neuf écoles et six organismes de recherche.

Au niveau national, l'ENVT participe, au sein du conseil des membres et du conseil d'administration, à la construction de l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF), mis en place par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt.

A l'échelon européen et international, l'École est membre de *l'European Association of Establishments for Veterinary Education (EAEVE)* dont elle a obtenu l'accréditation en décembre 2010. Sur le plan des échanges internationaux, l'ENVT est une Ecole ouverte sur le monde et impliquée dans près de 50 programmes, offrant des possibilités exceptionnelles de mobilité à ses étudiants.

Une recherche dynamique

L'ENVT développe ses activités de recherche au sein de sept unités, en partenariat avec l'INRA et l'INSERM. Elle publie, chaque année, environ une centaine d'articles scientifiques originaux ou de synthèse dans des journaux internationaux de rang A. Les projets scientifiques internationaux auxquels elle participe lui offrent une vision globale de la santé publique vétérinaire, essentielle à la compréhension, en particulier, de l'émergence de nouvelles maladies infectieuses pour l'animal et pour l'homme. Dans le domaine des sciences animales, l'ENVT contribue activement au transfert des connaissances vers les professionnels, les entreprises et la Société par ses activités de conseil et d'expertise. Les activités de recherche bénéficient directement à la formation des étudiants, en leur permettant un accès facilité aux dernières données acquises de la Science.

Contacts presse :

- Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 - Fax: 01 49 55 43 81
Mail : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
- Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11
Mail : ministere.presse@agriculture.gouv.fr
- Service communication ENVT - Tél : 05 61 19 32 59 - GSM : 06 87 31 04 56
Mail : d.bechu@envt.fr

Contacts scientifiques :

- Chaire de biosécurité aviaire - Pr Jean-Luc GUERIN - Mail : jl.guerin@envt.fr
- Stages tutorés en milieu rural - Dr Renaud MAILLARD – Mail : r.maillard@envt.fr